

ASPRO

Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant
Association sans but lucratif

12, rue du Puits L-2355 Luxembourg
www.aspro.lu

ASPRO demande aux responsables de la publication du KEP de bien vouloir publier les présents commentaires sur le site internet du KEP et demande à ce que le KEP 1.0 sera accessible au moins 10 jours avant la présentation officielle prévue pour le 27 septembre 2018.

Commentaires sur le plan de développement culturel (KEP 0.1)

Introduction

La culture au Luxembourg étant un vaste chantier auquel il est grand temps de s'atteler, ASPRO a conscience du travail considérable qui nous attend tous. Aux yeux d'ASPRO, le KEP est un document pouvant servir de boîte à outils, mais nous n'y voyons pas encore de stratégie, voire de plan et nous constatons l'absence de priorités.

ASPRO ne se contentera pas d'avoir un rôle purement consultatif, mais aimerait prendre une part prépondérante dans les discussions sur les mesures qui se préparent. Pour certaines mesures qui concernent directement ASPRO et dont nous sommes par conséquent experts, nous aimerions faire partie des partenaires associés aux mesures et prendre l'initiative (*federführend*).

ASPRO est d'avis que le Ministère de la Culture devrait œuvrer pour les artistes et la culture et non l'inverse. Selon nous, le Ministère de la Culture devrait être l'ambassadeur de la culture et des artistes et promouvoir et soutenir le secteur culturel et ses acteurs par rapport à la société luxembourgeoise, à l'international, mais aussi face aux autres Ministères et instances politiques. L'importance de la culture pour une société doit être appuyée par le Ministère de la Culture.

Le KEP insiste beaucoup sur la gouvernance, mais comporte très peu de références concernant le rapport entre l'art et la citoyenneté. Il y a très peu de réflexions autour du public et de comment l'atteindre. A notre avis, les spécificités du public et de la scène multiculturelle au Luxembourg ne sont pas suffisamment travaillées.

L'efficacité et l'efficience étant mentionnées de nombreuses fois dans le document, nous nous posons la question de comment mesurer l'efficacité de l'art. Il n'y a pas d'outil économique pour mesurer l'art.

L'art étant une substance essentielle de la vie quotidienne, il nous paraît important d'œuvrer à un changement des mentalités en ce qui concerne la place de l'art dans la société.

En lisant le KEP, nous nous sommes posés la question de la volonté politique d'une scène artistique nationale : est-ce qu'une scène artistique luxembourgeoise est vraiment voulue par les pouvoirs

politiques ? Si la réponse est positive, il est temps de s'en donner les moyens et de faire un travail en profondeur et ceci en collaboration avec les acteurs de la scène artistique dont ASPRO.

Vu l'importance du KEP et de l'immense travail déjà accompli et le travail qui reste à faire, il semble indispensable à ASPRO que ce travail soit reconnu officiellement et trouve une légitimité politique en passant par le Parlement (cf. la stratégie culturelle de la Ville d'Esch-sur-Alzette votée par le conseil communal).

Dû au très court délai de réponse accordé aux acteurs culturels par le Ministère de la Culture, nous nous limitons à quelques remarques sur les points qui nous semblent les plus urgents. Ce qui ne signifie pas que nous n'avons pas mot à dire au sujet d'autres recommandations.

Commentaires sur les recommandations

P. 90 « Profilschärfung »

ASPRO aimerait prévenir une trop grande réduction des « champs d'actions ». Nous craignons que le travail transversal soit empêché par une telle mesure. Au sujet de l'« efficacité » nous remarquons que l'art ne doit jamais être efficace, mais que les institutions culturelles doivent être gérées de façon efficace.

Recommandation 1

Etablir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »

ASPRO encourage la professionnalisation des administrations et le développement professionnels des artistes.

Actuellement, les professionnels du spectacle vivant sont obligés de maîtriser plusieurs métiers (chargé de production, de diffusion, comptable...) qui n'ont rien à voir avec leur profession artistique à proprement parler pour assurer leur travail artistique ce qui conduit plutôt à une déprofessionnalisation.

Recommandation 2

Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture

C'est un point qui semble très important à ASPRO. Nous aimerions bien être associés comme partenaire au développement de cette recommandation.

Recommandation 3

Mettre en place un comité interministériel de la Culture

ASPRO est d'avis qu'un comité interministériel est une mesure trop petite pour garantir que la culture est une substance de la société et de la civilisation.

Il faudrait trouver une mesure qui permette au ministère de la Culture de défendre et de promouvoir la culture et les artistes. Une idée d'ASPRO est d'instaurer dans chaque ministère un responsable de la culture pour veiller à l'importance de la culture en relation avec les ministères respectifs.

Recommandation 5

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

ASPRO met en question la forme juridique des asbl et voudrait participer à cette discussion en tant que partenaire.

Recommandation 7

Redéfinir la politique du subventionnement assuré par le ministère de la Culture en charge de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Ici ASPRO aimerait rappeler son existence ainsi que les principales missions qu'elle s'est données :

L'ASPRO est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les différents professionnels indépendants du SPECTACLE VIVANT, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentants de la profession et dans les médias.

L'ASPRO a été créée en avril 2017. Dès lors, l'association a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnels des différents métiers en les incitant au dialogue. Ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leurs métiers respectifs. Ensembles ils ont relevé problèmes et manquements. Cela a permis de constituer une liste de chantiers auxquels s'attaquer urgemment.

En tant que membre de la Theater Federatioun, l'ASPRO a pu rapporter les problèmes et manquements aux dirigeants des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires.

Actuellement, l'ASPRO travaille en priorité aux chantiers suivants :

- L'élaboration d'une charte de bonne conduite qui règle les rapports entre les professionnels indépendants et les structures
- La définition des différents métiers du spectacle vivant
- L'élaboration d'une recommandation tarifaire

Nommer précisément les tâches et faire reconnaître les compétences de chaque domaine sont un premier pas pour réduire considérablement les abus.

Mettre d'accord professionnels et structures sur un prix minimal pour une prestation donnée, tout en donnant la liberté à chacun de négocier des tarifs supérieurs.

Recommandation 9

Créer un Fond pour la création artistique et culturelle sur bases des réflexions menées

ASPRO voit la nécessité de plusieurs fonds de création et se prononce contre la création d'un fond unique.

Il nous semble primordial que les artistes eux-mêmes puissent être porteurs de projet et introduire des demandes de financement et non seulement les maisons de productions.

Il faudrait des experts dans les conseils de sélection des projets qui seraient mandatés pour une durée maximale de 4 quatre ans.

Afin de garantir une meilleure visibilité à l'étranger, il faudrait que nous soyons supportés par le ministère de la Culture.

Recommandation 10

Réaliser un état des lieux de la création au Luxembourg

ASPRO encourage l'établissement d'une analyse des budgets de créations et de productions de chaque institution culturelle.

(Référence au travail de glossaire d'ASPRO et des recommandations tarifaires.)

Il faudrait établir un budget de base d'une production de théâtre.

Il faut garder à l'esprit qu'on ne peut pas mesurer l'art.

Recommandation 11

Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens

ASPRO recommande d'accorder plus de temps pour les créations et s'exprime clairement pour plus de qualité et moins de quantité. Au lieu de l'augmentation du nombre de productions et de spectacles, ASPRO préconise d'augmenter le nombre de représentations des spectacles.

Recommandation 12

Mettre à disposition des espaces de travail pour les artistes

ASPRO encourage cette recommandation.

Dans notre réalité de travail, des espaces de répétitions sont souvent nécessaires à court terme, mais à temps plein (décor de théâtre impossible à monter/démonter en permanence).

Une idée serait de mettre à disposition des bâtiments publics vides (même temporairement), et d'inclure les communes dans cette démarche qui donnerait également de la visibilité à la culture et qui apporterait une nouvelle dynamique dans une ville.

Il faudrait faire un inventaire des espaces de travail disponibles à court et à long terme. Une personne devrait être responsable pour la gestion de la mise à disposition de ces lieux.

L'aménagement des salles de création/répétition à long terme doit être en adéquation avec les besoins réels des artistes d'où une consultation inévitable avec les artistes.

Recommandation 13

Augmenter le nombre de résidences d'artistes dans les structures luxembourgeoises

Une bonne mesure qui nécessite plus de précisions.

Il faut définir la mission de l'artiste et les obligations des maisons d'accueil.

Soutenir financièrement les artistes le temps d'une résidence est primordial, la mise à disposition d'une salle ne suffit pas.

Recommandation 14

Mener une réflexion prospective sur la loi qui instaure les commandes publiques

Besoin de centraliser l'information sur les commandes publiques et d'assurer une meilleure communication quant aux appels à projets.

Revendication 16

Mener une réflexion sur l'instauration de quotas pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision

ASPRO se prononce contre l'emploi du terme de « quota ». Le respect du choix artistique doit primer. En revanche on pourrait donner la chance aux artistes résidents de faire des castings, de présenter leur travail.

Une discussion sur la bonne balance d'artistes nationaux et internationaux nous semble indispensable.

Recommandation 17

Réformer la loi du 19 décembre 2014 relative 1)aux mesures sociales au bénéficiaires des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2)à la promotion de la création artistique

Comme les personnes que nous représentons sont concernées directement par cette recommandation, ASPRO veut faire partie des partenaires.

Recommandation 18

Introduire une « TVA culturelle »

Oui !

Recommandation 19

Créer un guichet unique de conseil et d'information

Cette recommandation représente une priorité pour ASPRO, déjà cités comme partenaire. Nous aimerions proposer d'inviter SOLVIT comme partenaire supplémentaire.

Recommandation 20

Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Oui. Il faut rester en communication avec les artistes quant au besoin des formations.

Recommandation 21

Renforcer la structuration des fédérations et associations d'artistes professionnels

Oui. ASPRO veut faire partie des partenaires.

Recommandation 56

Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Un/une commissaire ne nous semblent pas suffisant/e.

Il faudrait que ces postes ne soient pas attribués à vie mais qu'ils soient renouvelés chaque 4ième année.

Recommandation 59***Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne***

Oui. Il faut garantir l'actualité/la mise à jour régulière de cette plateforme.

Recommandation 60***Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un fond pour la création artistique et culturelle et d'un Fonds pour le patrimoine culturel***

Oui. Selon nous, il faudrait séparer la création artistique et culturelle du patrimoine culturel. ASPRO met en question la réduction à un seul fonds pour la création artistique et culturelle.

Il faudrait plus de soutien de la part du ministère de la Culture pour créer un système de stimulations/incitations transversales.

Nous aimerions avoir des réponses explicatives de la part du ministère de la Culture lorsqu'une demande de soutien est refusée.

Revendication supplémentaire

Que le travail des artistes qui se fait dans la société civile (écoles, associations...) soit reconnu par le ministère de la Culture (dans le carnet d'intermittence) comme du travail artistique à part entière.

Contact :

Peggy Wurth (présidente) wurth.peggy@gmail.com info@aspro.lu

ASPRO asbl, 12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg